

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 10/10/2024 - 152185 - 2003 B 06434 - 448 176 768 - RECTANGLE PRODUCTIONS

RECTANGLE PRODUCTIONS

COMPTALITIK

Arrêté au 31/12/2023

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

RECTANGLE PRODUCTIONS
21, rue Fbg Saint-Antoine - 75004 Paris
Tél. 01 56 43 44 80 - APE 5911C
SIRET 448 176 768 00035
N° TVA intracommunautaire FR22 448 176 768

*cahier
sur
et
recherches*

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	119 920 504	115 053 008	4 867 496	6 391 072
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	23 543 783	2 740 727	20 803 056	8 073 394
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	91 023	60 384	30 640	36 540
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	15 000	15 000		
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	69 062		69 062	54 372
ACTIF IMMOBILISÉ	143 639 373	117 869 119	25 770 254	14 555 377
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production :				
- De biens				
- De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				1 455
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 001 831	29 723	972 108	999 158
Autres	4 169 194		4 169 194	2 226 293
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	844 389		844 389	207 308
Charges constatées d'avance				67 309
ACTIF CIRCULANT	6 015 415	29 723	5 985 692	3 501 523
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	149 654 788	117 898 842	31 755 946	18 056 900

RECTANGLE PRODUCTIONS

COMPTALITIK

COMPTES ANNUELS

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2023	Du 01/10/2021
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 58 100	58 100	58 100
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
- Légale	5 282	5 282
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		352 730
Report à nouveau	-480 746	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 805 667	-833 477
Subventions d'investissement	797 881	1 759 815
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-1 425 150	1 342 451
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	3 941 401	4 448 835
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES	3 941 401	4 448 835
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Au près des établissements de crédit	3 224 821	2 227 906
- Financières diverses	20 684 144	7 361 553
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes :		
- Fournisseurs et comptes rattachés	3 075 451	1 295 676
- Fiscales et sociales	1 005 766	609 768
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	473 931	441 971
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	775 583	328 740
EMPRUNTS ET DETTES	29 239 696	12 265 615
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	31 755 946	18 056 900

RECTANGLE PRODUCTIONS

COMPTALITIK

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens				
- De services	3 629 773	177 165	3 806 938	2 926 489
Chiffre d'affaires net	3 629 773	177 165	3 806 938	2 926 489
Production : - Stockée				
- Immobilisée			22 135 158	9 682 699
Subventions d'exploitation reçues				15 103
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			4 374 302	589 198
Autres produits			306 408	4 459
PRODUITS D'EXPLOITATION			30 622 807	13 217 949
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			13 100 579	3 654 363
Impôts, taxes et versements assimilés			53 269	40 508
Salaires et traitements			4 989 678	4 033 550
Charges sociales			2 763 142	2 018 181
- Amortissements sur immobilisations			9 734 069	2 641 412
- Dépréciations sur immobilisations			2 314 811	1 102 992
- Dépréciations sur actif circulant				
- Provisions pour risques et charges				
Autres charges			1 434 540	1 063 229
CHARGES D'EXPLOITATION			34 390 088	14 554 236
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-3 767 281	-1 336 288
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré			-22 154	606 789
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			8 859	2 012
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			8 859	2 012
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			498 216	234 365
Différences négatives de change			1 431	808
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES			499 647	235 174
RÉSULTAT FINANCIER			-490 789	-233 162
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			-4 235 916	-2 176 239

RECTANGLE PRODUCTIONS

COMPTALITIK

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 908	50 168
Sur opérations en capital	2 244 147	963 902
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 246 055	1 014 070
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	7 826	345 746
Sur opérations en capital	337 489	363 494
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	1 997 568	664 058
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 342 883	1 373 298
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-96 828	-359 227
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-2 527 077	-1 701 990
TOTAL DES PRODUITS	32 877 720	14 234 031
TOTAL DES CHARGES	34 683 387	15 067 507
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	-1 805 667	-833 477

Annexe

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 31 755 946 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de -1 805 667 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

Immobilisations incorporelles**Films terminés**

Les courts et longs métrages sont valorisés à leur prix de revient. Le prix de revient est calculé à partir des charges directement affectables y compris les droits d'auteurs mais hors frais financiers. Les frais indirects sont affectés aux projets immobilisés.

La base d'amortissement est constituée par le prix de revient diminué des apports coproducteurs.

Les modalités de l'instruction fiscale du 23 avril 1997 ont été appliquées pour déterminer les amortissements sur les films.

La date de départ du calcul de l'amortissement est la date du visa d'exploitation du CNC, la date de sortie en salle ou la date du « dernier tour de manivelle » au cas par cas.

La société poursuit l'exploitation de son catalogue.

La valeur nette comptable des films terminés après amortissement et provision s'élève à 4.867.496 euros au 31 décembre 2023. Du fait de l'application de l'amortissement linéaire sur 3 ans, la valeur comptable nette des films terminés à fin 2023 devient inférieure à la valeur vénale évaluée par un cabinet indépendant et la plus-value latente peut être estimée à environ 1.300k€ minimum.

Le montant des avances remboursables sous conditions sur les films terminés s'élève à 3.286.400 euros au 31 décembre 2023.

Films en-cours

Les films en-cours sont valorisés selon le même principe. Les parts financements et les aides figurent au passif du bilan en produits constatés d'avance, en subventions, en dettes financières ou en avances conditionnées.

Au 31 décembre 2023, la société a des en-cours de productions pour 23.262.235 € sur 6 projets.

Frais préliminaires

Les frais préliminaires représentent les frais de recherche de sujet, talents, repérages nécessaire au développement de la production de films. Ils sont individualisés film par film.

La société a mis en chantier 9 projets qui figurent en en-cours pour un montant de 281.548 euros.

Aucun de ces projets n'est passé en production entre la fin de l'exercice et l'arrêté des comptes.

Provisions sur films terminés et en-cours**Films terminés**

Une provision peut être constituée lorsque la valeur nette comptable d'un film est estimée supérieure à sa valeur vénale. En l'occurrence la société considère l'ensemble des films qui constituent son catalogue comme un ensemble unique et le test de dépréciation qui est effectué donne une valeur globale du catalogue à comparer à la valeur nette globale des films terminés.

Elle s'élève pour cet exercice à 0 euros sur le catalogue au 31 décembre 2023

Films en-cours

Une provision d'un montant de 2.740.727 euros a été constatée sur les films en cours de production "pollux", "Emmanuelle" et " portrait trompeur" suite à une évaluation des résultats potentiels de ces films à leur sortie en 2024 du fait de la constatation en produit des crédits d'impôts cinéma au cours des exercices durant les lesquels ils ont été générés.

Frais généraux immobilisés

Au 31 décembre 2023, une quote-part de couts indirects a été affectée au couts de production et de développement de l'exercice pour un montant de 936.703 euros en sus des frais de personnel permanent directement affectés aux projets.

Aucun frais financiers n'a été incorporé au coût de production sur l'exercice.

Immobilisations Financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

Changements de méthodes :

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs

Faits caractéristiques

Une procédure de mandat ad hoc a été initiée au cours de l'exercice 2023 afin de, notamment, restructurer les dettes financières de la société.

Evénements postérieurs

Il est apparu que les discussions en cours avec les repreneurs et investisseurs potentiels prendraient plus de temps qu'anticipé et n'aboutiraient pas dans le délai initialement prévu (fin du 1^{er} semestre 2024) et que les offres qui seraient formulées ne permettraient pas de désintéresser l'ensemble des créanciers financiers de la Société.

C'est dans ce contexte, et au regard de l'impasse de trésorerie identifiée, que la Société a régularisé une déclaration de cessation des paiements et sollicité l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire avec pour objectif de présenter, à terme, une fois le niveau de charges réduit, un plan de redressement par voie de continuation aux côtés d'un investisseur.

Par jugement du 20 juin 2024, le Tribunal de commerce de Paris a fait droit à cette demande et a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la Société avec une période d'observation de 6 mois.

RECTANGLE PRODUCTIONS

COMPTALITIK

COMPTES ANNUELS

Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	124 811 561		22 135 158
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	124 811 561		22 135 158
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions : - Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
Installations : - Générales, agencements et aménagements constructions			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	57 713		
Matériel : - De transport	5 650		
- De bureau et informatique, mobilier	51 057		5 242
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	114 420		5 242
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres : - Participations	15 000		
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	54 372		14 691
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	69 372		14 691
TOTAL GÉNÉRAL	124 995 353		22 155 091

Immobilisations	Diminutions		Valeur brute des immo. en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virements	Cessions		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 045 749	2 436 682	143 464 288	
TOTAL	1 045 749	2 436 682	143 464 288	
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations : - Gales, agencements et aménagements const.				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencements et aménagements divers			57 713	
Matériel : - De transport			5 650	
- De bureau et informatique, mob.		28 639	27 661	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		28 639	91 023	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres : - Participations			15 000	
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			69 062	
TOTAL			84 062	
TOTAL GÉNÉRAL	1 045 749	2 465 321	143 639 373	

Commentaires : néant

RECTANGLE PRODUCTIONS

COMPTALITIK

COMPTES ANNUELS

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice				
Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	105 566 708	11 720 493	2 234 193	115 053 008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	105 566 708	11 720 493	2 234 193	115 053 008
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	28 523	6 413		34 936
Matériel de transport	2 499	1 412		3 912
Matériel de bureau et informatique, mobilier	46 857	3 318	28 639	21 537
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 880	11 143	28 639	60 384
TOTAL GÉNÉRAL	105 644 588	11 731 636	2 262 832	115 113 392

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvp.							
Fonds commercial							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agencts et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acqui. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Commentaires : néant

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
Provisions pour : - Reconstitution des gisements				
- Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Risques et charges				
Provisions pour : - Litiges				
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
- Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations : - Incorporelles	4 780 387	2 314 811	4 354 471	2 740 727
- Corporelles				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation	15 000			15 000
- Financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	29 723			29 723
Autres provisions pour dépréciation				
DÉPRÉCIATIONS	4 825 110	2 314 811	4 354 471	2 785 450
TOTAL GÉNÉRAL	4 825 110	2 314 811	4 354 471	2 785 450
- D'exploitation		2 314 811	4 354 471	
Dont dotations et reprises : - Financières				
- Exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation				

Commentaires : néant

Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	69 062		69 062
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	34 396	34 396	
Autres créances clients	967 435	967 435	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	84	84	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 095	1 095	
Impôts sur les bénéfices	2 934 501	2 934 501	
Taxe sur la valeur ajoutée	861 721	861 721	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	130	130	
Divers	24 000	24 000	
Groupe et associés (2)	4 001	4 001	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	343 663	343 663	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	5 240 088	5 171 026	69 062
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Commentaires : néant

Impôts sur les sociétés

crédits d'impôt cinématographique

Le crédit d'impôt cinématographique prévu par l'art 220 sexies du code général des impôts permet aux sociétés de production cinématographiques de bénéficier d'un crédit d'impôt sur une partie des dépenses engagées sur les films produits au cours de l'exercice ou en développement. Le crédit d'impôt cinéma est pris en compte en produit sur l'exercice au cours duquel il est généré, les dépenses ayant contribué à sa génération étant immobilisés.

La société a constaté en produit sur l'exercice un montant de 2.527.077 euros correspondant à :

- crédit d'impôt sur films en exploitation sur l'exercice : 138.762 euros
- crédit d'impôt sur films en cours au 31/12/2023 : 2.356.694 euros
- crédit d'impôt sur films en développement : 31.621 euros

Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine	23 486	23 486		
- A plus d'1 an à l'origine	3 201 335	1 386 335	1 815 000	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	3 242 738	555 238	2 687 500	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 075 451	3 075 451		
Personnel et comptes rattachés	39 029	39 029		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	847 360	847 360		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	52 550	52 550		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	66 826	66 826		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	17 441 406	17 441 406		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	473 931	473 931		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	775 583	775 583		
TOTAL	29 239 696	24 737 196	4 502 500	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 890 055			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 029 332			
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Commentaires : néant

RECTANGLE PRODUCTIONS

COMPTALITIK

COMPTES ANNUELS

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 235	
Emprunts et dettes financières diverses	16 296 256	1 272 508
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 785	378 393
Dettes fiscales et sociales	16 220	17 261
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	70 428	197 951
TOTAL	16 465 924	1 866 112

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 235.21	
1688400 Int.courus/emprunt etab.c	3 463.00	
5181000 F	6 772.21	
Emprunts et dettes financières diverses	16 296 255.70	1 272 507.56
4588660 "copro norfolk ""pollux""	5 903.18	5 903.18
4588740 Copro mamma roman hslf	13 042.44	13 042.44
4588840 Copro 247 films oxana	43 290.50	24 645.50
4588910 Copro arte la deposition		149 260.00
4588920 Copro sg images 2020 la deposition		100 000.00
4588930 Copro arte ldg		320 000.00
4588940 Copro france 2 lef		456 000.00
4588960 Copro close up le dernier des guerr		133 656.44
4588970 Copro cinemage 17 pollux	70 000.00	70 000.00
4588981 CHANTELOUVE	7 591 439.80	
4588982 GOODFELLAS	8 282 579.78	
4588990 COPRO ARTE PORTRAITS TROMPEURS	290 000.00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 784.66	378 392.82
4081000 Factures non parvenues	72 784.66	90 231.99
4081002 Fnp films cpc		3 500.00
4081003 Fnp film edf		2 234.00
4081007 Fnp film ldj		3 805.40
4081080 Fnp film climax		10 391.00
4081090 Fnp imbh		95 325.00
4081130 Fnp film jsf		26 764.75
4081140 Fnp film nd		14 884.25
4081160 Fnp film mais vous etes fous		8 713.00
4081170 "fnp ""parent d eleves""		24 635.35
4081190 "fnp ""sdl""		10 832.73
4081191 Fnp abdm		6 163.82
4081192 Fnp famous		50 795.56
4081193 Factures non parvenues l evenement		30 115.97

RECTANGLE PRODUCTIONS

COMPTALITIK

COMPTES ANNUELS

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fiscales et sociales	16 220.38	17 261.17
4282000 Personnel-prov° congés payés	10 000.00	10 743.79
4382000 Charges sociales s/ congés payés	4 000.00	4 297.00
4486000 Etat autres ch. à payer	2 220.38	2 220.38
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	70 428.44	197 950.81
4198000 Clients rrr&av.a accord.		12 731.93
4686000 Divers - charges à payer	13 329.33	139 218.04
4686010 Divers reversements à payer	57 099.11	46 000.84
TOTAL	16 465 924.39	1 866 112.36

RECTANGLE PRODUCTIONS



COMPTES ANNUELS

Honoraires des commissaires aux comptes

Type d'honoraires	Montant
Contrôle légal des comptes	12 000
Conseils et prestations de services	
TOTAL	12 000

Commentaires : néant

Produits à recevoir
(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	218 363	308 870
Autres créances	4 001	4 001
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	222 364	312 871

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	218 362.90	308 870.30
4181000 Clients-factures a etablr	218 362.90	308 870.30
Autres créances	4 000.86	4 000.86
4588850 Copro 247 films ame brisee	4 000.86	4 000.86
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	222 363.76	312 871.16

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Produits : - D'exploitation	775 583	328 740
- Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL	775 583	328 740

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Charges : - D'exploitation		67 309
- Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL		67 309

Commentaires : néant

Etat de variation des capitaux propres

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Capital social ou individuel	58 100			58 100
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
- Légale	5 282			5 282
Réserves : - Statutaires ou contractuelles				
- Réglementées				
- Autres	352 730		352 730	
Report à nouveau			480 746	-480 746
Résultat de l'exercice	-833 477	833 477	1 805 667	-1 805 667
Subventions d'investissement	1 759 815	1 145 210	2 107 144	797 881
Provisions réglementées				
TOTAL	1 342 451	1 978 687	4 746 288	-1 425 150

Commentaires : néant

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	4 011	14.48517	58 100
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	4 011	14.48517	58 100

Commentaires : néant

RECTANGLE PRODUCTIONS



COMPTES ANNUELS

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Indemnités de départ en retraite	
Emprunts (intérêts restant à courir)	
Crédit-bail : - Mobilier - Immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	

hors garanties fournies pour les crédits accordées par les organismes de crédit de RP, à savoir les droits incorporels des films détenus par la société. Rectangle production est caution des crédits de production portés par le coproducteur du film OXANA à hauteur de 2.6m€ au 31/12/2023.

Engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
TOTAL	

le fonds de soutien producteur de la société RECTANGLE PRODUCTION s'élève à 459.115 au 31/12/2023.

Résultats des cinq derniers exercices

	31/12/2023	31/12/2022	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2018
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	58 100	58 100	58 100	58 100	52 820
Nombre : - D'actions émises	5 282	4 011	5 810	5 810	5 282
- D'obligations convertibles en actions					
Opérations et résultat					
Chiffres d'affaires (H.T.)	3 806 938	2 926 489	13 237 485	14 234 271	1 706 918
Résultat avant impôts, participations, dotations aux amortissements et provisions	5 359 232	1 248 790	14 423 145	18 329 092	509 456
Impôts sur les bénéfices	-2 527 077	-1 701 990	-868 937	-5 476 125	-2 969 474
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation : - Avant dotations aux amortissements et provisions	7 886 309	2 950 780	15 292 082	23 805 217	3 478 930
- Dotations aux amortissements et provisions	-1 805 667	-833 477	-1 663 796	-207 031	1 562 021
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation : - Avant dotations aux amortissements et provisions	1 493	736	2 632	4 097	659
- Dotations aux amortissements et provisions	-342	-208	-286	-36	296
Dividende attribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	28	41	20	79	36
Montant de la masse salariale	4 989 678	4 033 550	1 907 743	10 212 101	7 717 825
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales)	2 763 142	2 018 181	820 113	4 945 362	3 085 256

Commentaires : néant

RECTANGLE PRODUCTIONS

Société Anonyme au capital de 58.100 €
Siège social : 21, rue du Faubourg Saint-Antoine – Paris (75011)
448 176 768 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre, à 12 heures 00,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, dans les locaux du cabinet PACT AVOCATS situé 77, boulevard Malesherbes à Paris (75008).

Monsieur Edouard WEIL préside la séance, en sa qualité de Président de la Société (le « **Président** »).

(...)

Personne ne demandant la parole, le Président met enfin successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Rapport de gestion du Conseil d'administration, rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus aux administrateurs

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, **approuve** les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle **donne** pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration et à la Direction générale.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale **prend acte** que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non admise dans les charges déductibles du résultat fiscal, visée par l'article 39-4 du Code général des impôts.

La résolution, mise aux voix, est adoptées à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, **décide** d'affecter la perte de l'exercice de (1.805.667) € de la manière suivante :

Perte de l'exercice (1.805.667) euros

En totalité au compte « Report à nouveau » qui est porté de (480.747) euros à (2.286.414) euros.

^{DS}
EW

En outre, il est précisé, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

La résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

(...)

SIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale, statuant à titre ordinaire, **confère tous pouvoirs** au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

La résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

* * *

Pour Extrait,

DocuSigned by:
Edouard WEIL
8DD9DE2BB2AF488...

Le Président

Monsieur Edouard WEIL

RECTANGLE PRODUCTIONS

Société Anonyme au capital de 58.100 €
Siège social : 21, rue du Faubourg Saint-Antoine – Paris (75011)
448 176 768 RCS PARIS

(la « Société »)

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux comptes.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I – ACTIVITE DE LA SOCIETE

A) SITUATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Il est rappelé que la Société a notamment pour activité le développement et la production d'œuvres cinématographiques et/ou audiovisuelles.

Il est rappelé que les dates respectives d'ouverture et de clôture sont fixées au 1er janvier au 31 décembre ; que l'exercice dont les comptes sont soumis à votre examen a eu une durée de 12 mois.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'activité a généré un chiffre d'affaires hors taxes de 3.806.938 euros contre 2.926.489 euros au titre de l'exercice précédent. Cette augmentation des revenus s'explique par la livraison du Film de Valérie Donzelli « L'AMOUR ET LES FORETS » adapté du roman éponyme de Eric Reinhardt, avec Virginie Effira et Melvil Poupaud, présenté au festival de Cannes 2023, sorti en salles en mai 2023, qui a réalisé plus de 700 000 entrées.

Le montant des produits d'exploitation a également augmenté de manière significative en 2023 pour s'établir à 30.622.807 euros contre 13.217.949 euros. Cette augmentation du montant des produits d'exploitation s'explique par la comptabilisation en « production immobilisée » des coûts de développements et/ou de fabrication de nombreux projets dont la livraison et/ou la mise en production n'interviendra qu'en 2024 ou en 2025.

La valeur nette comptable des films terminés après amortissements et provisions s'élève à 4.867.496 euros au 31 décembre 2023. Du fait de l'application de l'amortissement linéaire sur 3 ans, la valeur comptable nette des films terminés à fin 2023 devient inférieure à la valeur vénale évaluée par un cabinet indépendant et la plus-value latente peut être estimée à un montant minimum d'environ 1.300k€.

Le montant des avances remboursables sous conditions sur les films terminés s'élève à 3.901.879 euros au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé des en-cours de productions pour un montant de 23.262.235€ sur 6 projets de films en-cours.

Pour plus de détail sur les en-cours et les frais préliminaires et frais généraux, nous vous renvoyons à l'Annexe des comptes annuels qui vous sont présentés.

Durant l'exercice, La Société a poursuivi l'exploitation de son catalogue et son activité de production, dans un contexte de sortie de crise sanitaire liée à la Covid-19 qui a fortement affecté l'activité de la Société, compte tenu des décalages de sorties films et de la baisse de la fréquentation des salles de cinéma depuis leur réouverture. La fin du conflit avec un associé permettait d'envisager l'avenir avec davantage de sérénité mais les difficultés de trésorerie ne se sont pas résorbées.

Par ordonnance en date du 4 octobre 2023, renouvelée par ordonnance du 2 avril 2024, la Selarl 2M&associés prise en les personnes de Maître Marine Pace et Maître Carole Martinez a été désignée en qualité de mandataire ad hoc à la demande de la Société, pour une durée de 6 mois, soit après renouvellement jusqu'au 4 octobre 2024, avec pour objectif du mandat ad hoc, de restructurer l'endettement financier de la Société, principalement constitué de deux PGE pour un montant global restant de 1.185.000€ et d'emprunts COFICINE à hauteur de 2.000.000€, outre un encours de la Sofica Cofinova (pour la partie garantie) d'environ 300.000 €, afin de rendre cet endettement conciliable avec l'activité actuelle et les besoins prévisionnels de financement de la Société.

Parallèlement la Société a mandaté la Société Anthema en la personne de Vincent Grimont, bien connu du secteur, pour identifier et discuter avec des investisseurs (rémunération au succès).

Le mandat ad hoc a permis notamment de terminer les films en cours de production, d'identifier les investisseurs, de préparer avec les partenaires bancaires la poursuite de l'activité (mise en production de nouveaux projets) de finaliser les opérations d'évaluation du catalogue de films de la société.

L'évaluation qui a été conduite par le cabinet ACCURACY (rémunération au succès), le cabinet le plus reconnu du secteur audiovisuel, a abouti à une valorisation de près de 3M€ *.

B) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis l'ouverture de la procédure de Mandat Ad Hoc, la Société a ainsi pu poursuivre son activité et a pu en 2024 :

Sortir deux films en salles :

- UNE FAMILLE de Christine Angot, sélectionné au festival de Berlin, sortie en salles le 20 mars 2024,
- LES 3 FANTASTIQUES de Michael Dichter, sortie en salles le 15 mai 2024,



Finaliser le tournage et le montage de 4 films, qui sont sortis ou en cours de livraison aux partenaires financiers d'ici la fin 2024 :

- « LA PRISONNIERE DE BORDEAUX » de Patricia Mazuy avec Isabelle Huppert et Hafsia Herzi sélectionné au festival de CANNES 2024, à la Quinzaine des Cinéastes, sorti en salles le 28 aout ,
- « EMMANUELLE » de Audrey Diwan avec Noémie Merlan et Naomie Watts Inspire du roman d'Emmanuelle Arsan, sélectionné au festival de SAN SEBASTIAN (ouverture) en septembre 2024, sortie en salles le 25 septembre,
- « OXANA de Charlène FAVIER, en attente de sélections en festivals sortie en salles début 2025
- « RUE DU CONSERVATOIRE » de Valerie Donzelli, sortie en salles le 18 septembre.

Ces Films devraient, en fonction des ventes internationales qui seront réalisées, générer des marges à la livraison et dans tous les cas :

- éteindre les Crédits de production sur les films dits « auto liquidatifs »,
- et permettre l'encaissement des Crédits d'impôts Cinéma en 2024.

Il est en outre rappelé que pour le film EMMANUELLE, Goodfellas coproducteur et vendeur international du film s'est substitué à la Société sur le crédit de production du film consenti par Coficine.

Nonobstant la tenue de réunions avec les banques et de la Sofica, qui se sont tenues sous l'égide du mandataire ad Hoc, la Société n'a cependant pas réussi à conclure d'accord lui permettant de mettre fin à ses difficultés.

Par ailleurs, il est apparu que les discussions en cours avec les repreneurs et investisseurs potentiels prendraient plus de temps qu'anticipé et n'aboutiraient pas dans le délai initialement prévu (fin du 1^{er} semestre 2024) et que les offres qui seraient formulées ne permettraient pas de désintéresser l'ensemble des créanciers financiers de la Société

C'est dans ce contexte, et au regard de l'impasse de trésorerie identifiée, que la Société a régularisé une déclaration de cessation des paiements et sollicité l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire avec pour objectif de présenter, à terme, une fois le niveau de charges réduit, un plan de redressement par voie de continuation aux côtés d'un investisseur.

Par jugement du 20 juin 2024, le Tribunal de commerce de Paris a fait droit à cette demande et a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la Société avec une période d'observation de 6 mois, renouvelée par jugement du 12 septembre 2024 jusqu'au 20 décembre 2024.

La présentation d'un plan de redressement par voie de continuation avec l'entrée d'un nouvel investisseur est nécessaire pour la continuité de la Société.

Dans ces conditions, dès l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire de la Société, des discussions se sont mis en place avec Goodfellas, acteur majeur du secteur afin d'anticiper et de s'accorder sur un Projet de Plan.

Goodfellas est un partenaire historique de la société Rectangle de sorte que Goodfellas a souhaité s'adosser à Rectangle pour la présentation du Projet de Plan, au regard des éléments suivants :

- Depuis 2023, ces derniers coproduisent, aux côtés de Chantelouve, le film « Emmanuelle », une libre adaptation du roman d'Emmanuelle Arsan, qui sera (i) présenté en ouverture de la compétition du Festival du film de San Sebastian qui débutera le 20 septembre 2024 et (ii) distribué par Pathé en France le 25 septembre 2024.

Dans le cadre de la coproduction de tels films et compte tenu de leur statut de producteur, Rectangle et Goodfellas bénéficient de crédits d'impôts au titre de certaines dépenses de production, pour des montants très importants.

Le Projet de Plan permettra de sécuriser (i) la finalisation et la sortie mondiale du film « Emmanuelle » qui risquerait de ne pas être mené à son terme en l'absence de survie de Rectangle, ainsi que (ii) l'octroi dudit crédit d'impôt associé.

- Rectangle et Goodfellas agissent également en coproduction sur d'autres films que Goodfellas souhaite protéger, comme « Oxana » dont la sortie est prévue en 2025 ;
- Goodfellas souhaite poursuivre l'ensemble de l'activité et des projets en cours de Rectangle, tant ceux signés antérieurement que postérieurement à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire.

C) EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société a poursuivi son activité de production et devrait continuer à produire entre 2 et 4 films par an.

Compte tenu des films en-cours et ou/non sortis à date, des projets audiovisuels sortis, notamment des séries de fiction et documentaires, des Fonds de soutien Cinéma (FDS) et Audiovisuel (FSA), Il semble donc raisonnable d'envisager un plan de continuation avec des frais généraux réduits et des nouveaux films mis en production à partir de 2025.

Dans tous les cas, la qualité du catalogue de RECTANGLE PRODUCTIONS suscite un intérêt de tous les investisseurs de la place qui cherchent tous du contenu.

Dans ce contexte, Rectangle et Goodfellas ont souhaité proposer un Projet de Plan de Redressement dans lequel il est prévu que Goodfellas absorbe Rectangle par le biais d'une transmission universelle de patrimoine (« TUP ») ou d'une fusion simplifiée, à la suite de l'arrêté du Projet de Plan par le Tribunal de commerce de Paris et l'acquisition de 100% des actions de Rectangle.

Le plan sera examiné le 17 octobre 2024 par le tribunal de commerce de Paris pour un jugement d'homologation le 4 novembre 2024 ;

D) ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce, il est précisé que la Société n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

^{DS}
EW

E) LES SUCCURSALES

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1, II du Code de commerce, il est précisé que la Société ne détient aucune succursale.

II – FILIALES & PARTICIPATIONS ET INFORMATIONS SOCIALES

A) ACTIVITES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Il est rappelé que la Société a cédé les 33% qu'elle détenait au capital de la société LES FILMS DE LA CAPITAINE en 2022 et qu'elle ne détient plus aucune participation.

B) PRISES DE PARTICIPATIONS

Conformément à l'article L.233-6 alinéa 1 du Code de commerce, la Société n'a, au cours de l'exercice écoulé, pris aucune participation dans une autre société.

C) PRISES DE CONTRÔLE

Conformément à l'article L.233-3 du Code de commerce, la Société n'a procédé à aucune prise de contrôle durant l'exercice écoulé.

D) CESSIONS DE PARTICIPATIONS

N/A

E) SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article R.233-19 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous précisons, en application de l'article L.233-29 du Code de commerce relatif aux participations croisées, que nous n'avons procédé à aucune aliénation de titres.

F) EVOLUTION DES PARTICIPATIONS

N/A

G) INFORMATIONS SOCIALES

Emploi :

La masse salariale est grandement dépendante du flux de production. Les termes de la convention collective sont systématiquement appliqués lors des tournages pour l'emploi des intermittents.

Concernant le personnel de la Société, l'effectif moyen lié principalement aux tournages est de 50 personnes (calcul selon les normes Urssaf (dans l'audiovisuel-incluant des intermittents dans le cadre de productions-), en augmentation par rapport à l'exercice précédent liée principalement aux tournages.

Santé et sécurité :

La Société est particulièrement attachée au bien-être de ses salariés et le cadre de travail est en phase avec cette politique.

Formation :

Les salariés sont incités à se former et les budgets formations sont consommés chaque année.

Egalité de traitement :

Aucune mesure n'est appliquée pour les égalités professionnelles et salariales, conformément aux dispositions de l'article L.225-37-1 du Code de commerce, aucune inégalité de traitement justifiant la mise en place d'indicateurs n'étant, à notre connaissance, à déplorer au sein de l'entreprise.

III – INFORMATIONS COMPTABLES ET FISCALES

A) PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe. Toutes autres précisions et justifications figurent en annexe.

B) EXPOSE DES COMPTES SOCIAUX

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

L'activité réalisée se traduit par un chiffre d'affaires de 3.806.938 euros contre 2.926.489 euros pour l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 30.622.807 euros contre 13.217.949 euros au titre de l'exercice précédent y compris la production immobilisée pour un montant de 22.135.158 euros contre 9.682.699 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation ressort à 34.390.088 euros, après dotation aux provisions et amortissements pour 12.048.880 euros, contre 3.744.404 euros au titre de l'exercice précédent.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 6.051.731 euros à 7.752.820 euros, pour un effectif (incluant les intermittents) de 50 personnes.

Le résultat d'exploitation est négatif et ressort à (3.767.281) euros contre (1.336.288) euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier, d'un montant négatif de (490.789) euros, contre (233.162) euros pour l'exercice précédent, conduit à dégager un résultat courant avant impôt négatif de (4.235.916) euros, contre (2.176.239) euros au 31 décembre 2023.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant négatif de (96.828) euros, contre un résultat exceptionnel négatif de (359.227) euros au titre de l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice, négatif (crédit d'impôt) s'élève à un montant de (2.527.077) euros.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de (1.805.667) euros, contre un résultat déficitaire de (833.477) euros au titre de l'exercice précédent.

C) RESULTATS – AFFECTATION

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice écoulé de (1.805.667) euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice (1.805.667) euros

En totalité au compte « Report à nouveau » qui est porté de (480.747) euros à (2.286.414) euro.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

D) DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non admise dans les charges déductibles du résultat fiscal, visée à l'article 39-4 du Code général des impôts.

E) INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

L'article L.441-14 et D.441-4 du Code de commerce prévoient dorénavant la production des informations suivantes observées au cours de l'exercice et au choix de l'entreprise :

- 1°- Pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice ;
- 2° - Pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice.

Par dérogation, en lieu et place de ces informations, l'entreprise pourra fournir le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard. Elles les rapportent aux nombres et montant total des factures, respectivement reçues et émises dans l'année.

Nous vous présentons l'état des factures reçues ou émises échues et non réglées à la clôture en annexe de ce rapport.

^{DS}
EW

IV – ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES

A) SITUATION D'ENDETTEMENT

	31/12/2023	31/12/2022
Endettement / capitaux propres *	950% yc les crédits de production	165%
Dont Dettes financières CT		NP
Dont Dettes financières MT		NP
Endettement / produits d'exploitation HT *	78 %	92%
<u>Moyen de financement :</u>		
. Dettes / Ets de Crédit	3.225 K€	2.227 K€
.Emprunts et dettes financières diverses	20.684 K€	7.361 K€

**ce ratio est non pertinent par rapport à l'activité développée par la Société ; en effet il intègrerait les crédits de productions à court terme assis sur des créances de production à naître sur les films produits préalablement à leur mise en exploitation.*

Le taux présenté est le simple rapport entre les capitaux propres et l'endettement auprès des Ets de crédit (à l'exclusion des crédits de production). Ce ratio est non pertinent en ce qu'il n'intègre les avances conditionnées qui sont elles-mêmes comptabilisées dans les fonds propres.

Les échéances des crédits souscrits figurent dans l'annexe des comptes annuels dans l'état des dettes.

B) DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

Il n'y a pas de risque supplémentaire identifié (juridique, industriel, de marché ou de liquidité), autres que ceux d'ores et déjà identifiés relatifs au contexte économique outre ceux signalés dans le cadre des développements relatifs aux perspectives d'avenir et aux événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

DS
EW

C) INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR L'ENTREPRISE

La Société n'a investi aucune somme sur des instruments de trésorerie ou des valeurs de placement.

V – PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le taux de participation dans le capital détenu par des actionnaires salariés de la Société, à la clôture de l'exercice, représentait 14,49 % du capital.

VI – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons au titre des conventions de la nature de celles visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue, de même qu'aucune convention antérieure ne s'est poursuivie durant l'exercice.

Cependant, dans le cadre des différentes procédures et instances ayant intéressé la Société au cours des dernières années, la question de la nature juridique des conventions de production exécutive conclue par la Société avec ses différents producteurs exécutifs qui étaient par ailleurs titulaires d'un mandat social a été posée.

A la demande du Président, et en tant que de besoin, le Conseil du 15 juin 2023 a visé la convention de production exécutive du 1^{er} janvier 2010 avec Monsieur Edouard Weil et la convention conclue sur ce modèle avec d'autre part Madame Alice Girard en date du 1^{er} janvier 2023, et l'ensemble des rémunérations versées sur ce fondement depuis leur conclusion. Il est rappelé que le Conseil d'Administration a toujours considéré que ces conventions, courantes, avaient été conclues dans des conditions normales. Le présent rappel ne consiste donc pas en un changement d'analyse.

VII – PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Conformément à l'article L.233-13 du Code de commerce, les actionnaires sont informés qu'au 31 décembre 2023, les principaux actionnaires de la Société étaient :

M. Edouard WEIL, 8, allée des Brouillards, 75018 Paris	1 321	32,93%
M. Didier DUVERGER 19 avenue Rapp, 75007 Paris	1	0,02%
M. Jean COULON 174, rue De L'université, 75007 Paris	118	2,94%
Triangle Inv 53, avenue Trudaine, 75009 Paris	1 564	38,99%
Mme. Alice GIRARD 6, rue Abel, 75012 Paris	1 003	25,01%
Mme. Corinne BENICHO 19, rue Angélique Verien, 92200 Neuilly-Sur-Seine	1	0,02%
M. Mathias LAURENT 90, chemin de la Gradelle, 1224 Chêne-Bougerie - Genève	1	0,02%

M. Hugues VILLEY 62, rue Raymond Ridet, 92250 La Garenne Colombes	1	0,02%
M. Karim OYARZABAL 146, rue de Montmartre, 75002 Paris	1	0,02%

VIII – ADMINISTRATION – CONTROLE DE LA SOCIETE – GOUVERNANCE

La structure de la gouvernance de la Société ainsi que la composition du conseil d'administration sont organisées par les statuts de la Société.

Nous vous précisons à cet égard, que le conseil d'administration de la Société est actuellement composé de 5 administrateurs dont 1 femme. Nous vous rappelons que l'article 13 des statuts prévoit que le conseil d'administration est composé de 4 membres au moins et de 12 membres au plus.

A) LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4, alinéa premier du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice.

- **Monsieur Edouard WEIL, président du conseil d'administration et directeur général :**

- Activités exercées dans d'autres sociétés :

Gérant de la SCI DU MOULIN DES ENFANTS

Gérant de la SCI ANAK

Gérant de la SCI ELENAK

- **Monsieur Mathias LAURENT administrateur :**

- Activités exercées dans d'autres sociétés :

Président TRIANGLE INV

Gérant de la SCI TSIM-TSUM

Gérant de la SCI DU CHAMP SEME

Gérant de la SCI LE CHÂTEAU DE BUSSIERES

- **La société TRIANGLE Inv. administrateur :**

Représentée par son représentant permanent, Monsieur Hugues VILLEY

- Activités exercées dans d'autres sociétés : Néant

- **Madame Alice GIRARD administrateur :**

- Directrice générale déléguée de la Société

- Activités exercées dans d'autres sociétés : Néant

- **Monsieur Didier COURTOIS DUVERGER, administrateur :**

- Activités exercées dans d'autres sociétés :

- Président du Conseil d'administration de la SA NATIXIS COFICINE

- Président du Conseil d'administration de la SA MEDIASTONE PARTNERS

- Directeur Général de la SAS FINAUDI

- Gérant de la SC MELROSE INVEST

- Gérant de la SC GROUPEMENT FORESTIER LE GRAND BOIS DU PUY

- Gérant de la SCI DE L'ORANGERIE

- Gérant de la SCI DU CARREFOUR CHARONNE/BAGNOLET SICAR

- Gérant de la SCI DE LA CORDERIE – SICOR
- Président de la SAS SICAR

B) EXAMEN DES MANDATS

Les mandats de l'ensemble des administrateurs de la Société ayant été renouvelés pour une durée de six années expirant à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024, il n'y a pas lieu de se prononcer sur leur renouvellement. Les mandats d'administrateurs sont renouvelés pour une durée de six années conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la Société.

C) MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article L.225-37-4, alinéa 4 du Code de commerce, nous vous indiquons, relativement au choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues par l'article L.225-51-1 du même code, que la direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Edouard WEIL.

Cette option, prise pour une durée de six ans, a été renouvelée pour la dernière fois, par décision du Conseil d'administration en date du 20 octobre 2022.

Madame Alice GIRARD et Monsieur Edouard WEIL exercent respectivement leurs fonctions de Directeur Général Délégué et de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

D) REMUNERATION DES MANDATS

Il est proposé de prendre acte que la rémunération du Président – Directeur général fixée par le conseil d'administration, à un montant mensuel brut fixe, hors rémunérations variables et primes, de 10.000 euros, n'a pas été prélevée par celui-ci depuis la fin du premier trimestre 2024. Le Président Directeur général continuera cependant à bénéficier de la prise en charge, par la Société, de ses cotisations sociales et de retraite obligatoire.

Il vous sera également demandé de prendre acte que la Directrice générale déléguée est rémunérée dans le cadre de son contrat de travail de productrice et que son mandat de Directrice générale sera poursuivi, sans rémunération, durant l'exercice ouvert le 1er janvier 2024, jusqu'à nouvelle décision du Conseil d'administration.

E) ALLOCATION DES JETONS DE PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous proposons par ailleurs de ne pas voter d'enveloppe de jetons de présence, au titre de l'exercice en cours.

DS
EW

F) ETAT DES MANDATS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Commissaire aux comptes est :

Noms	Fonctions	AG Nomination	Exercice fin de mandat
		Exercice début de mandat	
Cabinet SAADI, Représenté par Monsieur Cédric EBNER, 5, rue Vernet – Paris (75008) (408 431 311 R.C.S. Paris)	Commissaire aux comptes	01/10/2021	31/12/2027

Le mandat du Commissaire aux comptes titulaire exercé par le cabinet Saadi, a été renouvelé durant l'exercice, pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2028 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

IX – MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les actionnaires participent à l'Assemblée générale selon les modalités prévues par la loi et par les statuts (articles 24 à 32) de la Société et ont participé, durant les périodes décrétées d'état « d'urgence sanitaire » conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, modifiée depuis par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020, prise en application de la loi du 14 novembre 2020, par des moyens de conférence téléphonique ou audiovisuelle permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

X – DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aucune délégation de compétence antérieurement consentie au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital n'étant en cours de validité ou n'ayant été consentie au cours de l'exercice, il n'y a pas lieu d'établir le tableau visé à l'article L.225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce ainsi que le rapport complémentaire du Conseil d'administration visé à l'article L.225-129-5 du Code de commerce.

XI – ANNEXES

Est joint en annexe du présent rapport, le tableau des résultats prévus par l'article R.225-102 du Code de commerce.

Aucune attribution d'options de souscription et d'achat d'actions n'étant intervenue, il n'y a pas lieu d'établir de rapport spécial du Conseil d'administration visé à l'article L.225-184 du Code de commerce.

En l'absence d'attribution gratuite d'actions durant l'exercice ou d'actions gratuites en cours d'acquisition, il n'y a pas lieu d'établir le rapport visé à l'article L.225-197-4 du Code de commerce.

DS
EW

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises et donner à votre Président, aux Directeurs généraux ainsi qu'au Conseil d'administration, quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

DocuSigned by:
Edouard WEIL
8DD9DE2BB2AE488
Le Conseil d'administration

CABINET SAADI
EXPERTISE COMPTABLE • COMMISSARIAT AUX COMPTES

SA RECTANGLE PRODUCTIONS

SA au capital de 58 100€

**21 rue du faubourg Saint-Antoine
75011 Paris**

R.C.S. 448 176 768

**Rapport sur les comptes annuels
du Commissaire aux comptes**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023**



MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES - PARIS _____ MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - PARIS



22 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75016 PARIS - TÉL. 01 88 88 99 99

SELAS AU CAPITAL DE 83 800 EUROS - RCS PARIS D 408 341 311 - CODE APE 6920Z - N C TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 814 083 41311

Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale des actionnaires,

I. Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RECTANGLE PRODUCTIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion avec réserve

Motivations de la réserve

- Par jugement du 20 juin 2024, le Tribunal de commerce de Paris a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la Société avec une période d'observation de 6 mois. Dans le délai prévu par la loi les créanciers de la Société ont déclaré leurs créances auprès du mandataire judiciaire désigné. Dans le cadre de notre audit des comptes clos le 31 décembre 2023 nous avons procédé à un examen des déclarations de créances mis à jour à la date du 4 septembre 2024. La Direction nous informe avoir contesté un montant total de 1 913 256€ de créances. La Direction nous a motivé chaque ligne contestée. Néanmoins, à la date d'émission de notre rapport nous ne connaissons pas la décision finale du juge-commissaire qui a la charge d'examiner les éventuelles réclamations formulées par les tiers. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de vérifier le solde de la totalité des dettes inscrites au passif du bilan et trouvant leur origine dans des opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2023.
- Nous n'avons pas pu obtenir par ailleurs différentes confirmations de solde de la part :
 - de l'un des deux coproducteurs du film Emmanuelle ayant procédé à des apports comptabilisés dans le poste « dettes financières diverses » au passif du bilan de la Société pour un montant total de 7 591 440€ ;
 - de l'établissement financier Natixis Coficiné ayant séquestré la somme de 132 469€ comptabilisés dans le poste « autres créances » à l'actif du bilan de la Société.

En conséquence, nous n'avons pas pu vérifier de manière indépendante la validité de ces créances et dettes inscrites au bilan.



MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES - PARIS _____ MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - PARIS



22 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75016 PARIS - TÉL. 01 88 88 99 99

SELAS AU CAPITAL DE 83 800 EUROS - RCS PARIS D 408 341 311 - CODE APE 6920Z - N C TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 814 083 41311

CABINET SAADI

EXPERTISE COMPTABLE • COMMISSARIAT AUX COMPTES

- La Société avait provisionné dans le cadre d'un contentieux avec l'un de ses coproducteur et distributeur un montant de droits à reverser. Malgré la résolution de ce conflit le 17 mars 2023 par protocole d'accord le montant de la provision n'a pas été annulé. La Direction envisage de reprendre cette provision pendant l'exercice 2024 alors qu'elle ne respecte plus, d'après les informations dont nous disposons, les conditions permettant son enregistrement en comptabilité. Nous émettons une réserve sur la correcte comptabilisation du protocole d'accord dans les comptes 2023 et nous soulignons l'absence de reprise de la provision pour un montant total de 243 716€.
- La Société maintient dans ses actifs financiers des titres de participation de la filiale Trois Mousquetaires pour un montant de 15 000€ Ces titres sont dépréciés à 100%. La Direction nous a déclaré ne plus avoir de filiale ou de participation. Cette participation est pourtant restée inscrite dans les comptes clos le 31 décembre 2023. Nous n'avons pas été en mesure de vérifier que les conditions permettant l'enregistrement de cet actif dans les comptes sont toujours réunies.

III. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

IV. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

V. Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs » page 8 de l'annexe des comptes annuels et dans le rapport de gestion de votre Président que nous vous rappelons ci-dessous.

- Extrait de l'annexe des comptes annuels :

« Evènements postérieurs »

Il est apparu que les discussions en cours avec les repreneurs et investisseurs potentiels prendraient plus de temps qu'anticipé et n'aboutiraient pas dans le délai initialement prévu (fin du 1er semestre 2024) et que les offres qui seraient formulées ne permettraient pas de désintéresser l'ensemble des créanciers financiers de la Société.

C'est dans ce contexte, et au regard de l'impasse de trésorerie identifiée, que la Société a régularisé une déclaration de cessation des paiements et sollicité l'ouverture d'une procédure



MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES - PARIS _____ MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - PARIS



22 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75016 PARIS - TÉL. 01 88 88 99 99

SELAS AU CAPITAL DE 83 800 EUROS - RCS PARIS D 408 341 311 - CODE APE 6920Z - N.C TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 814 083 41311

CABINET SAADI

EXPERTISE COMPTABLE • COMMISSARIAT AUX COMPTES

de redressement judiciaire avec pour objectif de présenter, à terme, une fois le niveau de charges réduit, un plan de redressement par voie de continuation aux côtés d'un investisseur.

Par jugement du 20 juin 2024, le Tribunal de commerce de Paris a fait droit à cette demande et a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la Société avec une période d'observation de 6 mois. »

- Extrait du rapport du Président :

« EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nonobstant la tenue de réunions avec les banques et de la Sofica, qui se sont tenues sous l'égide du mandataire ad Hoc, la Société n'a cependant pas réussi à conclure d'accord lui permettant de mettre fin à ses difficultés.

Par ailleurs, il est apparu que les discussions en cours avec les repreneurs et investisseurs potentiels prendraient plus de temps qu'anticipé et n'aboutiraient pas dans le délai initialement prévu (fin du 1^{er} semestre 2024) et que les offres qui seraient formulées ne permettraient pas de désintéresser l'ensemble des créanciers financiers de la Société

C'est dans ce contexte, et au regard de l'impasse de trésorerie identifiée, que la Société a régularisé une déclaration de cessation des paiements et sollicité l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire avec pour objectif de présenter, à terme, une fois le niveau de charges réduit, un plan de redressement par voie de continuation aux côtés d'un investisseur.

Par jugement du 20 juin 2024, le Tribunal de commerce de Paris a fait droit à cette demande et a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la Société avec une période d'observation de 6 mois.

La présentation d'un plan de redressement par voie de continuation avec l'entrée d'un nouvel investisseur est nécessaire pour la continuité de la Société.

Dans ces conditions, dès l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire de la Société, des discussions se sont mis en place avec un acteur majeur du secteur afin d'anticiper et de s'accorder sur un Projet de Plan.

... ».

VI. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve » et dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES - PARIS — MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - PARIS



22 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75016 PARIS - TÉL. 01 88 88 99 99

SELAS AU CAPITAL DE 83 800 EUROS - RCS PARIS D 408 341 311 - CODE APE 6920Z - N.C. TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 814 083 41311

CABINET SAADI

EXPERTISE COMPTABLE • COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la Société pour tester la valeur nette comptable de son catalogue de films produits et livrés au 31 décembre 2023. Nous avons notamment examiné le respect des règles d'amortissements pratiquées par la Société et vérifié que la valeur nette comptable à la clôture des comptes est inférieure à la valeur vénale déterminée par un expert indépendant.

VII. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

VIII. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

IX. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES - PARIS MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - PARIS

22 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75016 PARIS - TÉL. 01 88 88 99 99

SELAS AU CAPITAL DE 83 800 EUROS - RCS PARIS D 408 341 311 - CODE APE 6920Z - N C TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 814 083 41311

CABINET SAADI

EXPERTISE COMPTABLE • COMMISSARIAT AUX COMPTES

Une description plus détaillée de mes responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 13 septembre 2024

Cabinet SAADI
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes



MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES - PARIS _____ MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - PARIS



22 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75016 PARIS - TÉL. 01 88 88 99 99

SELAS AU CAPITAL DE 83 800 EUROS - RCS PARIS D 408 341 311 - CODE APE 6920Z - N C TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 814 083 41311

ANNEXE AU RAPPORT

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES - PARIS _____ MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - PARIS



22 avenue Pierre 1^{er} de Serbie 75016 PARIS - TÉL. 01 88 88 99 99

SELAS AU CAPITAL DE 83 800 EUROS - RCS PARIS D 408 341 311 - CODE APE 6920Z - N C TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 814 083 41311

RECTANGLE PRODUCTIONS

COMPTALITIK

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	119 920 504	115 053 008	4 867 496	6 391 072
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	23 543 783	2 740 727	20 803 056	8 073 394
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	91 023	60 384	30 640	36 540
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	15 000	15 000		
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	69 062		69 062	54 372
ACTIF IMMOBILISÉ	143 639 373	117 869 119	25 770 254	14 555 377
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production : - De biens - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				1 455
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 001 831	29 723	972 108	999 158
Autres	4 169 194		4 169 194	2 226 293
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	844 389		844 389	207 308
Charges constatées d'avance				67 309
ACTIF CIRCULANT	6 015 415	29 723	5 985 692	3 501 523
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	149 654 788	117 898 842	31 755 946	18 056 900

RECTANGLE PRODUCTIONS

COMPTALITIK

COMPTES ANNUELS

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2023	Du 01/10/2021
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 58 100	58 100	58 100
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale	5 282	5 282
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		352 730
Report à nouveau	-480 746	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-1 805 667	-833 477
Subventions d'investissement	797 881	1 759 815
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-1 425 150	1 342 451
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	3 941 401	4 448 835
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES	3 941 401	4 448 835
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour : - Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes : - Au près des établissements de crédit	3 224 821	2 227 906
- Financières diverses	20 684 144	7 361 553
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	3 075 451	1 295 676
Dettes : - Fiscales et sociales	1 005 766	609 768
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	473 931	441 971
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	775 583	328 740
EMPRUNTS ET DETTES	29 239 696	12 265 615
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	31 755 946	18 056 900

RECTANGLE PRODUCTIONS

COMPTALITIK

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue :				
- De biens				
- De services	3 629 773	177 165	3 806 938	2 926 489
Chiffre d'affaires net	3 629 773	177 165	3 806 938	2 926 489
Production :				
- Stockée				
- Immobilisée			22 135 158	9 682 699
Subventions d'exploitation reçues				15 103
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			4 374 302	589 198
Autres produits			306 408	4 459
PRODUITS D'EXPLOITATION			30 622 807	13 217 949
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			13 100 579	3 654 363
Impôts, taxes et versements assimilés			53 269	40 508
Salaires et traitements			4 989 678	4 033 550
Charges sociales			2 763 142	2 018 181
- Amortissements sur immobilisations			9 734 069	2 641 412
- Dépréciations sur immobilisations			2 314 811	1 102 992
- Dépréciations sur actif circulant				
- Provisions pour risques et charges				
Autres charges			1 434 540	1 063 229
CHARGES D'EXPLOITATION			34 390 088	14 554 236
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-3 767 281	-1 336 288
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré			-22 154	606 789
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			8 859	2 012
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			8 859	2 012
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			498 216	234 365
Différences négatives de change			1 431	808
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES			499 647	235 174
RÉSULTAT FINANCIER			-490 789	-233 162
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			-4 235 916	-2 176 239

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 908	50 168
Sur opérations en capital	2 244 147	963 902
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 246 055	1 014 070
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	7 826	345 746
Sur opérations en capital	337 489	363 494
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	1 997 568	664 058
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 342 883	1 373 298
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-96 828	-359 227
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-2 527 077	-1 701 990
TOTAL DES PRODUITS	32 877 720	14 234 031
TOTAL DES CHARGES	34 683 387	15 067 507
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	-1 805 667	-833 477

Annexe

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 31 755 946 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de -1 805 667 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

Immobilisations incorporelles**Films terminés**

Les courts et longs métrages sont valorisés à leur prix de revient. Le prix de revient est calculé à partir des charges directement affectables y compris les droits d'auteurs mais hors frais financiers. Les frais indirects sont affectés aux projets immobilisés.

La base d'amortissement est constituée par le prix de revient diminué des apports coproducteurs.

Les modalités de l'instruction fiscale du 23 avril 1997 ont été appliquées pour déterminer les amortissements sur les films.

La date de départ du calcul de l'amortissement est la date du visa d'exploitation du CNC, la date de sortie en salle ou la date du « dernier tour de manivelle » au cas par cas.

La société poursuit l'exploitation de son catalogue.

La valeur nette comptable des films terminés après amortissement et provision s'élève à 4.867.496 euros au 31 décembre 2023. Du fait de l'application de l'amortissement linéaire sur 3 ans, la valeur comptable nette des films terminés à fin 2023 devient inférieure à la valeur vénale évaluée par un cabinet indépendant et la plus-value latente peut être estimée à environ 1.300k€ minimum.

Le montant des avances remboursables sous conditions sur les films terminés s'élève à 3.286.400 euros au 31 décembre 2023.

Films en-cours

Les films en-cours sont valorisés selon le même principe. Les parts financements et les aides figurent au passif du bilan en produits constatés d'avance, en subventions, en dettes financières ou en avances conditionnées.

Au 31 décembre 2023, la société a des en-cours de productions pour 23.262.235 € sur 6 projets.

Frais préliminaires

Les frais préliminaires représentent les frais de recherche de sujet, talents, repérages nécessaire au développement de la production de films. Ils sont individualisés film par film.

La société a mis en chantier 9 projets qui figurent en en-cours pour un montant de 281.548 euros.

Aucun de ces projets n'est passé en production entre la fin de l'exercice et l'arrêté des comptes.

Provisions sur films terminés et en-cours**Films terminés**

Une provision peut être constituée lorsque la valeur nette comptable d'un film est estimée supérieure à sa valeur vénale. En l'occurrence la société considère l'ensemble des films qui constituent son catalogue comme un ensemble unique et le test de dépréciation qui est effectué donne une valeur globale du catalogue à comparer à la valeur nette globale des films terminés.

Elle s'élève pour cet exercice à 0 euros sur le catalogue au 31 décembre 2023

Films en-cours

Une provision d'un montant de 2.740.727 euros a été constatée sur les films en cours de production "pollux", "Emmanuelle" et " portrait trompeur" suite à une évaluation des résultats potentiels de ces films à leur sortie en 2024 du fait de la constatation en produit des crédits d'impôts cinéma au cours des exercices durant les lesquels ils ont été générés.

Frais généraux immobilisés

Au 31 décembre 2023, une quote-part de couts indirects a été affectée au couts de production et de développement de l'exercice pour un montant de 936.703 euros en sus des frais de personnel permanent directement affectés aux projets.

Aucun frais financiers n'a été incorporé au coût de production sur l'exercice.

Immobilisations Financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Changements de méthodes :

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs

Faits caractéristiques

Une procédure de mandat ad hoc a été initiée au cours de l'exercice 2023 afin de, notamment, restructurer les dettes financières de la société.

Evénements postérieurs

Il est apparu que les discussions en cours avec les repreneurs et investisseurs potentiels prendraient plus de temps qu'anticipé et n'aboutiraient pas dans le délai initialement prévu (fin du 1^{er} semestre 2024) et que les offres qui seraient formulées ne permettraient pas de désintéresser l'ensemble des créanciers financiers de la Société

C'est dans ce contexte, et au regard de l'impasse de trésorerie identifiée, que la Société a régularisé une déclaration de cessation des paiements et sollicité l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire avec pour objectif de présenter, à terme, une fois le niveau de charges réduit, un plan de redressement par voie de continuation aux côtés d'un investisseur.

Par jugement du 20 juin 2024, le Tribunal de commerce de Paris a fait droit à cette demande et a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la Société avec une période d'observation de 6 mois.

Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	124 811 561		22 135 158
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	124 811 561		22 135 158
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
Installations :			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	57 713		
Matériel :			
- De transport	5 650		
- De bureau et informatique, mobilier	51 057		5 242
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	114 420		5 242
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations	15 000		
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	54 372		14 691
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	69 372		14 691
TOTAL GÉNÉRAL	124 995 353		22 155 091

Immobilisations	Diminutions		Valeur brute des immo. en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virements	Cessions		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 045 749	2 436 682	143 464 288	
TOTAL	1 045 749	2 436 682	143 464 288	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations :				
- Gales, agencts et aménagt. const.				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencts et aménagt. divers			57 713	
Matériel :				
- De transport			5 650	
- De bureau et informatique, mob.		28 639	27 661	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		28 639	91 023	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations			15 000	
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			69 062	
TOTAL			84 062	
TOTAL GÉNÉRAL	1 045 749	2 465 321	143 639 373	

Commentaires : néant

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice				
Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	105 566 708	11 720 493	2 234 193	115 053 008
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	105 566 708	11 720 493	2 234 193	115 053 008
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	28 523	6 413		34 936
Matériel de transport	2 499	1 412		3 912
Matériel de bureau et informatique, mobilier	46 857	3 318	28 639	21 537
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 880	11 143	28 639	60 384
TOTAL GÉNÉRAL	105 644 588	11 731 636	2 262 832	115 113 392

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvp.							
Fonds commercial							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agencets et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acqui. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Commentaires : néant

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
- Reconstitution des gisements				
Provisions pour : - Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Risques et charges				
- Litiges				
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
Provisions pour : - Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
- Incorporelles	4 780 387	2 314 811	4 354 471	2 740 727
- Corporelles				
Immobilisations : - Titres mis en équivalence				
- Titres de participation	15 000			15 000
- Financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	29 723			29 723
Autres provisions pour dépréciation				
DÉPRÉCIATIONS	4 825 110	2 314 811	4 354 471	2 785 450
TOTAL GÉNÉRAL	4 825 110	2 314 811	4 354 471	2 785 450
- D'exploitation		2 314 811	4 354 471	
Dont dotations et reprises : - Financières				
- Exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation				

Commentaires : néant

Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	69 062		69 062
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	34 396	34 396	
Autres créances clients	967 435	967 435	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	84	84	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 095	1 095	
Impôts sur les bénéfices	2 934 501	2 934 501	
Taxe sur la valeur ajoutée	861 721	861 721	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	130	130	
Divers	24 000	24 000	
Groupe et associés (2)	4 001	4 001	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	343 663	343 663	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	5 240 088	5 171 026	69 062
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Commentaires : néant

Impôts sur les sociétés

crédits d'impôt cinématographique

Le crédit d'impôt cinématographique prévu par l'art 220 sexies du code général des impôts permet aux sociétés de production cinématographiques de bénéficier d'un crédit d'impôt sur une partie des dépenses engagées sur les films produits au cours de l'exercice ou en développement. Le crédit d'impôt cinéma est pris en compte en produit sur l'exercice au cours duquel il est généré, les dépenses ayant contribué à sa génération étant immobilisés.

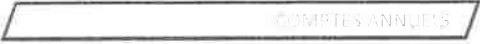
La société a constaté en produit sur l'exercice un montant de 2.527.077 euros correspondant à :

- crédit d'impôt sur films en exploitation sur l'exercice : 138.762 euros
- crédit d'impôt sur films en cours au 31/12/2023 : 2.356.694 euros
- crédit d'impôt sur films en développement : 31.621 euros

Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine	23 486	23 486		
- A plus d'1 an à l'origine	3 201 335	1 386 335	1 815 000	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	3 242 738	555 238	2 687 500	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 075 451	3 075 451		
Personnel et comptes rattachés	39 029	39 029		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	847 360	847 360		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	52 550	52 550		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	66 826	66 826		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	17 441 406	17 441 406		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	473 931	473 931		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	775 583	775 583		
TOTAL	29 239 696	24 737 196	4 502 500	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 890 055			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 029 332			
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Commentaires : néant



Charges à payer
(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer Incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 235	
Emprunts et dettes financières diverses	16 296 256	1 272 508
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 785	378 393
Dettes fiscales et sociales	16 220	17 261
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	70 428	197 951
TOTAL	16 465 924	1 866 112

Détail des charges à payer

Charges à payer Incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 235.21	
1688400 Int.courus/emprunt etab.c	3 463.00	
5181000 F	6 772.21	
Emprunts et dettes financières diverses	16 296 255.70	1 272 507.56
4588660 "copro norfolk ""pollux"" "	5 903.18	5 903.18
4588740 Copro mamma roman hslf	13 042.44	13 042.44
4588840 Copro 247 films oxana	43 290.50	24 645.50
4588910 Copro arte la deposition		149 260.00
4588920 Copro sg images 2020 la deposition		100 000.00
4588930 Copro arte ldg		320 000.00
4588940 Copro france 2 lef		456 000.00
4588960 Copro close up le dernier des guerr		133 656.44
4588970 Copro cinemage 17 pollux	70 000.00	70 000.00
4588981 CHANTELOUVE	7 591 439.80	
4588982 GOODFELLAS	8 282 579.78	
4588990 COPRO ARTE PORTRAITS TROMPEURS	290 000.00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 784.66	378 392.82
4081000 Factures non parvenues	72 784.66	90 231.99
4081002 Fnp films cpc		3 500.00
4081003 Fnp film edf		2 234.00
4081007 Fnp film ldj		3 805.40
4081080 Fnp film climax		10 391.00
4081090 Fnp imbh		95 325.00
4081130 Fnp film jsf		26 764.75
4081140 Fnp film nd		14 884.25
4081160 Fnp film mais vous etes fous		8 713.00
4081170 "fnp ""parent d eleves"" "		24 635.35
4081190 "fnp ""sdl"" "		10 832.73
4081191 Fnp abdm		6 163.82
4081192 Fnp famous		50 795.56
4081193 Factures non parvenues evenement		30 115.97

RECTANGLE PRODUCTIONS

COMPTALITIK

COMPTES ANNUELS

Charges à payer Incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fiscales et sociales	16 220.38	17 261.17
4282000 Personnel-prov° congés payés	10 000.00	10 743.79
4382000 Charges sociales s/ congés payés	4 000.00	4 297.00
4486000 Etat autres ch. à payer	2 220.38	2 220.38
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	70 428.44	197 950.81
4198000 Clients rrr&av. à accord.		12 731.93
4686000 Divers - charges à payer	13 329.33	139 218.04
4686010 Divers versements à payer	57 099.11	46 000.84
TOTAL	16 465 924.39	1 866 112.36

RECTANGLE PRODUCTIONS

COMPTALITIK

COMPTES ANNUELS

Honoraires des commissaires aux comptes

Type d'honoraires	Montant
Contrôle légal des comptes	12 000
Conseils et prestations de services	
TOTAL	12 000

Commentaires : néant



Produits à recevoir
(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir Inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	218 363	308 870
Autres créances	4 001	4 001
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	222 364	312 871

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	218 362.90	308 870.30
4181000 Clients-factures à établir	218 362.90	308 870.30
Autres créances	4 000.86	4 000.86
4588850 Copro 247 films ame brisée	4 000.86	4 000.86
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	222 363.76	312 871.16

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Produits : + D'exploitation	775 583	328 740
- Financiers		
+ Exceptionnels		
TOTAL	775 583	328 740

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Charges : + D'exploitation		67 309
- Financières		
+ Exceptionnelles		
TOTAL		67 309

Commentaires : néant

Etat de variation des capitaux propres

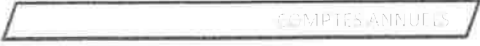
	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Capital social ou individuel	58 100			58 100
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
- Légale	5 282			5 282
Réserves :				
- Statutaires ou contractuelles				
- Réglementées				
- Autres	352 730		352 730	
Report à nouveau			480 746	-480 746
Résultat de l'exercice	-833 477	833 477	1 805 667	-1 805 667
Subventions d'investissement	1 759 815	1 145 210	2 107 144	797 881
Provisions réglementées				
TOTAL	1 342 451	1 978 687	4 746 288	-1 425 150

Commentaires : néant

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	4 011	14.48517	58 100
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	4 011	14.48517	58 100

Commentaires : néant



Engagements financiers

Engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Indemnités de départ en retraite	
Emprunts (intérêts restant à courir)	
Crédit-bail : - Mobilier - Immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	

hors garanties fournies pour les crédits accordées par les organismes de crédit de RP, à savoir les droits incorporels des films détenus par la société. Rectangle production est caution des crédits de production portés par le coproducteur du film OXANA à hauteur de 2.6m€ au 31/12/2023.

Engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
TOTAL	

le fonds de soutien producteur de la société RECTANGLE PRODUCTION s'élève à 459.115 au 31/12/2023.

Résultats des cinq derniers exercices

	31/12/2023	31/12/2022	30/09/2021	30/09/2020	31/12/2018
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	58 100	58 100	58 100	58 100	52 820
Nombre :					
- D'actions émises	5 282	4 011	5 810	5 810	5 282
- D'obligations convertibles en actions					
Opérations et résultat					
Chiffres d'affaires (H.T.)	3 806 938	2 926 489	13 237 485	14 234 271	1 706 918
Résultat avant impôts, participations, dotations aux amortissements et provisions	5 359 232	1 248 790	14 423 145	18 329 092	509 456
Impôts sur les bénéfices	-2 527 077	-1 701 990	-868 937	-5 476 125	-2 969 474
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation :					
- Avant dotations aux amortissements et provisions	7 886 309	2 950 780	15 292 082	23 805 217	3 478 930
- Dotations aux amortissements et provisions	-1 805 667	-833 477	-1 663 796	-207 031	1 562 021
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation :					
- Avant dotations aux amortissements et provisions	1 493	736	2 632	4 097	659
- Dotations aux amortissements et provisions	-342	-208	-286	-36	296
Dividende attribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	28	41	20	79	36
Montant de la masse salariale	4 989 678	4 033 550	1 907 743	10 212 101	7 717 825
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales)	2 763 142	2 018 181	820 113	4 945 362	3 085 256

Commentaires : néant